

Messieurs les jurés,
Je suis accusé d'avoir dit à trente millions de Français, prolétaires comme moi, qu'ils avaient le droit de vivre. Si cela est un crime, il me semble du moins que je ne devrais en répondre qu'à des hommes qui ne fussent point juges et parties dans la question. Or, Messieurs, remarquez bien que le ministère public ne s'est point adressé à votre équité et à votre raison, mais à vos passions et à vos intérêts ; il n'appelle pas votre rigueur sur un acte contraire à la morale et aux lois ; il ne cherche qu'à déchaîner votre vengeance contre ce qu'il vous représente comme une menace à votre existence et à vos propriétés. Je ne suis donc pas devant des juges, mais en présence d'ennemis ; il serait bien inutile dès lors de me défendre. Aussi je suis résigné à toutes les condamnations qui pourraient me frapper, en protestant néanmoins avec énergie contre cette substitution de la violence à la justice, et en me remettant à l'avenir du soin de rendre la force au droit. Toutefois, s'il est de mon devoir, à moi prolétaire, privé de tous les droits de la cité, de décliner la compétence d'un tribunal où ne siègent que des privilégiés qui ne sont point mes pairs, je suis convaincu que vous avez le cœur assez haut placé pour apprécier dignement le rôle que l'honneur vous impose dans une circonstance où on livre en quelque sorte à votre immolation des adversaires désarmés. Quant au nôtre, il est tracé d'avance ; le rôle d'accusateur est le seul qui convienne aux opprimés.

Car il ne faut pas s'imaginer que des hommes investis par surprise et par fraude d'un pouvoir d'un jour pourront à leur gré traîner les patriotes devant leur justice, et nous contraindre, en montrant le glaive, à demander miséricorde pour notre patriotisme. Ne croyez pas que nous venions ici pour nous justifier des délits qu'on nous impute ! Bien loin de là, nous nous honorons de l'imputation, et c'est de ce banc même des criminels, où on doit tenir à honneur de s'asseoir aujourd'hui, que nous lancerons nos accusations contre les malheureux qui ont ruiné et déshonoré la France, en attendant que l'ordre naturel soit rétabli dans les rôles pour lesquels sont faits les bancs opposés de cette enceinte, et qu'accusateurs et accusés soient à leur véritable place.

Ce que je vais dire expliquera pourquoi nous avons écrit les lignes incriminées par les gens du roi, et pourquoi nous en écrirons encore.

Le ministère public a, pour ainsi dire, montré en perspective à vos imaginations une révolte des esclaves, afin d'exciter votre haine par la crainte. «Vous voyez, a-t-il dit, c'est la guerre des pauvres contre les riches ; tous ceux qui possèdent sont intéressés à repousser l'invasion. Nous vous amenons vos ennemis ; frappez-les avant qu'ils ne deviennent plus redoutables.»

Oui, Messieurs, ceci est la guerre entre les riches et les pauvres : les riches l'ont ainsi voulu, car ils sont les agresseurs. Seulement ils trouvent mauvais que les pauvres fassent résistance ; ils diraient volontiers, en parlant du peuple : «Cet animal est si féroce qu'il se défend quand on l'attaque.» Toute la philippique de M. l'avocat général peut se résumer dans cette phrase.

On ne cesse de dénoncer les prolétaires comme des voleurs prêts à se jeter sur les propriétés : pourquoi ? Parce qu'ils se plaignent d'être écrasés d'impôts au profit des privilégiés. Quant aux privilégiés, qui vivent grassement de la sueur du prolétaire, ce sont de légitimes possesseurs menacés du pillage par une avide populace. Ce n'est pas la première fois que les bourreaux se donnent des airs de victimes. Qui sont donc ces voleurs dignes de tant d'anathèmes et de supplices ? Trente millions de Français qui paient au fisc un milliard et demi et une somme à peu près égale aux privilégiés. Et les possesseurs que la société entière doit couvrir de sa puissance, ce sont deux ou trois cent mille oisifs qui dévorent paisiblement les milliards payés par les voleurs. Il me semble que c'est là, sous une nouvelle forme, et entre d'autres adversaires, la guerre des barons féodaux contre les marchands qu'ils détroussaient sur les grands chemins. En effet, le gouvernement actuel n'a point d'autre base que cette inique répartition des charges et des bénéfices. La restauration l'a instituée en 1814 sous le bon plaisir de l'étranger, dans le but d'enrichir une imperceptible minorité des dépouilles de la nation. Cent mille bourgeois en forment ce qu'on appelle, par une ironie amère, l'élément démocratique. Que sera-t-il, bon Dieu, des autres éléments ? Paul Courier a déjà immortalisé la marmite représentative ; cette pompe aspirante et foulante qui foule la matière appelée peuple, pour en aspirer des milliards incessamment versés dans les coffres de quelques oisifs, machine impitoyable qui broie un à un vingt-cinq millions de paysans et cinq millions d'ouvriers pour extraire le plus pur de leur sang et le transfuser dans les veines des privilégiés. Les

rouages de cette machine, combinés avec un art merveilleux, atteignent le pauvre à tous les instants de la journée, le poursuivent dans les moindres nécessités de son humble vie, se mettent de moitié dans son plus petit gain, dans la plus misérable de ses jouissances. Et ce n'est pas assez de tant d'argent qui voyage des poches du prolétaire à celles du riche, en passant par les abîmes du fisc ; des sommes plus énormes encore sont levées directement sur les masses par les privilégiés, au moyen des lois qui régissent les transactions industrielles et commerciales, lois dont ces privilégiés possèdent la fabrication exclusive.

Pour que le propriétaire retire de ses champs un gros fermage, les blés étrangers sont frappés d'un droit d'entrée qui augmente le prix du pain ; or vous savez que quelques centimes de plus ou moins sur une livre de pain, c'est la vie ou la mort de plusieurs milliers d'ouvriers. Cette législation des céréales écrase surtout les populations maritimes du Midi. Pour enrichir quelques gros fabricants et propriétaires des forêts, on soumet à des droits énormes les fers d'Allemagne et de Suède, en sorte que les paysans sont contraints de payer bien cher de mauvais outils, tandis qu'ils pourraient s'en procurer d'excellents à bon marché ; l'étranger à son tour se venge de nos prohibitions en repoussant les vins français de ses marchés, ce qui, joint aux impôts qui pèsent sur cette denrée à l'intérieur, réduit à la misère les contrées les plus riches de la France, et tue la culture de la vigne, la plus naturelle au pays, la culture véritablement indigène, celle qui favorise le plus la mobilisation du sol et la petite propriété. Je ne parlerai pas de l'impôt sur le sel, de la loterie, du monopole des tabacs, en

un mot, de cet inextricable réseau d'impôts, de monopoles, de prohibitions, de droits de douane et d'octroi, qui enveloppe le prolétaire, qui enchaîne et atrophie ses membres... Il suffit de dire que cette masse d'impôts est répartie de manière à épargner toujours le riche, et à peser exclusivement sur le pauvre, ou plutôt que les oisifs exercent un indigne pillage sur les masses laborieuses. Le pillage est indispensable en effet.

Ne faut-il pas une grosse liste civile pour défrayer la royauté, la consoler du sacrifice sublime qu'elle a fait de son repos au bonheur du pays ? Et, puisqu'un des principaux titres des Bourbons cadets à l'hérédité consiste dans leur nombreuse famille, l'État n'ira pas faire mesquinement les choses, et refuser des apanages aux princes, de dots aux princesses. Il y a aussi cette immense armée des sinécristes, de diplomates, de fonctionnaires à qui la France, pour son bonheur, doit fournir de gros traitements afin qu'ils enrichissent de leur luxe la bourgeoisie privilégiée, car tout l'argent des parties prenantes au budget est dépensé dans les villes, et il ne doit pas retourner aux paysans un seul sou du milliard et demi dont ils payent les cinq sixièmes.

Ne faut-il pas aussi que ce nouvel astre financier, ce Gil Blas du XIXe siècle, courtisan et apologiste de tous les ministères, favori du comte d'Olivarès comme du duc de Lerme, puisse vendre les hauts emplois à beaux deniers comptants ? Il est indispensable de graisser les grands rouages de la machine représentative, de doter richement fils, neveux, cousins, cousines. Et les courtisans, les courtisanes, les intrigants, les croupiers qui cotent à la Bourse l'honneur et l'avenir du pays, les entremetteuses, les maî-

tresses, les agents fournisseurs, les écrivains de police, qui spéculent sur la chute de la Pologne, toute cette vermine des palais et des salons, ne faut-il pas gorger d'or tout cela ? Ne faut-il pas pousser à la fermentation ce fumier qui féconde si heureusement l'opinion publique ?

Voilà le gouvernement que les bouches d'or du ministère nous donnent comme le chef-d'œuvre des systèmes d'organisation sociale, le résumé de tout ce qu'il y a eu de bien et de parfait dans les divers mécanismes administratifs depuis le déluge ; voilà ce qu'ils vantent comme le nec plus ultra de la perfectibilité humaine en matière de gouvernement ! C'est tout bonnement la théorie de la corruption poussée à ses dernières limites. La plus forte preuve que cet ordre de choses n'est institué qu'en vue de l'exploitation du pauvre par le riche, qu'on n'a cherché d'autre base qu'un matérialisme ignoble et brutal, c'est que l'intelligence est frappée d'ilotisme. En effet, elle est une garantie de moralité, et la moralité introduite par mégarde dans un pareil système ne pourrait y entrer que comme élément infailible de destruction.

Je le demande, Messieurs, comment les hommes de cœur et d'intelligence, rejetés au rang des parias par une plate aristocratie d'argent, ne ressentiraient-ils pas profondément un si cruel outrage ? Comment pourraient-ils demeurer indifférents à la honte de leur pays, aux souffrances des prolétaires, leurs frères d'infortune ? Leur devoir est d'appeler les masses à briser un joug de misère et d'ignominie ; ce devoir, je l'ai rempli malgré les prisons ; nous le remplirons jusqu'au bout en bravant nos ennemis. Quand on a derrière soi un grand peuple qui marche à la conquête de son bien-

être et de sa liberté, on doit savoir se jeter dans les fossés pour servir de fascines et lui faire un chemin.

Les organes ministériels répètent avec complaisance qu'il y a des voies ouvertes aux doléances des prolétaires, que les lois leur présentent des moyens réguliers d'obtenir place pour leurs intérêts. C'est une dérision. Le fisc est là, qui les poursuit de sa gueule béante ; il faut travailler, travailler nuit et jour pour jeter incessamment de la pâture à la faim toujours renaissante de ce gouffre ; bien heureux s'il leur reste quelques bribes pour tromper celle de leurs enfants. Le peuple n'écrit pas dans les journaux ; il n'envoie pas de pétition aux chambres : ce serait temps perdu. Bien plus, toutes les voix qui ont un retentissement dans la sphère politique, les voix des salons, celles des boutiques, des cafés, en un mot de tous les lieux où se forme ce qu'on appelle l'opinion publique, ces voix sont celles des privilégiés ; pas une n'appartient au peuple ; il est muet ; il végète éloigné de ces hautes régions où se règlent ses destinées. Lorsque, par hasard, la tribune ou la presse laissent échapper quelques paroles de pitié sur sa misère, on se hâte de leur imposer silence au nom de la sûreté publique, qui défend de toucher à ces questions brûlantes, ou bien on crie à l'anarchie. Que si quelques hommes persistent, la prison fait justice de ces vociférations qui troublent la digestion ministérielle. Et puis, quand il s'est fait un grand silence, on dit : «Voyez, la France est heureuse, elle est paisible : l'ordre règne ! ... » Mais qu'en dépit des précautions le cri de faim, poussé par des milliers de malheureux, parvienne jusqu'aux oreilles des privilégiés, ils rugissent, ils s'écrient : «Il faut que force reste à la loi ! Une nation ne doit se passionner que pour

la loi !» Messieurs, selon vous, toutes les lois sont-elles bonnes ? N’y en a-t-il jamais eu qui vous fissent horreur ? N’en connaissez-vous aucune de ridicule, d’odieuse ou d’immorale ? Est-il possible de se retrancher ainsi derrière un mot abstrait, qui s’applique à un chaos de quarante mille lois, qui signifie également ce qu’il y a de meilleur et ce qu’il y a de pire ? On répond : «S’il y a de mauvaises lois, demandez-en la réforme légale ; en attendant, obéissez...» Ceci est une dérision encore plus amère. Les lois sont faites par cent mille électeurs, appliquées par cent mille jurés, exécutées par cent mille gardes nationaux urbains, car on a soigneusement désorganisé les gardes nationales des campagnes, qui ressemblent trop au peuple. Or ces électeurs, ces jurés, ces gardes nationaux, ce sont les mêmes individus, lesquels cumulent les fonctions les plus opposées et se trouvent tout à la fois législateurs, juges et soldats en sorte que le même homme crée le matin un député, c’est-à-dire la loi, applique la loi à midi en qualité de juré, et l’exécute le soir dans la rue sous le costume de garde national. Que font les trente millions de prolétaires dans toutes ces évolutions ? Ils paient.